

Caudan le 15 octobre 2012

Rappel du rôle des comités départementaux (CD)

L'organisation habituelle des fédérations sportives en France et donc de la notre, est calquée sur le modèle administratif de l'état, à savoir :

- Niveau national : Gouvernement – Comité directeur Fédération
- Niveau régional : La région – Ligue
- Niveau départemental : Conseil général – comité départemental (CD)
- Niveau local : commune – Club

Au sein de notre fédération les ligues et les comités départementaux sont des organes décentralisés, relais de sa politique. Le dispositif fonctionne en système pyramidal : Club (Base), CD, ligue, Fédération.

Prenons 2 exemples :

1. **Les compétitions :**

En général,

- **La FFB** fixe les règles communes (Code sportif, Etc) et le calendrier des finales nationales.
- **La ligue** détermine ses dispositions sportives (Organisation) régionales et le calendrier des finales régionales.
- **Le CD** détermine ses dispositions sportives (Organisation) départementales et le calendrier des finales départementales.

En Bretagne, ce dernier stade a été supprimé en 2009. Désormais l'organisation sportive est intégralement pilotée par la ligue et ses commissions sportives.

2. **Le financement**

- **La FFB** se finance principalement par les licences joueurs, les cotisations clubs et les subventions nationales (Ministère J et S)

- **La ligue** se finance principalement par une rétro cession des licences FFB, des cotisations clubs et des subventions régionales (Région, CNDS Région)
- **Les CD** se financent principalement par les cotisations clubs appelées directement ainsi que de subventions départementales (Conseil général, CNDS Départemental, CDOS, Etc.)

En Bretagne, nous avons réduit le rôle des CD à celui de l'animation et du soutien des clubs par le financement partiel ou total de la formation (Joueurs, animateurs, arbitres) et de l'organisation d'évènements sportifs de niveau régional, national ou international.

L'affiliation à son CD n'est donc pas une option mais bien une obligation.

Une fois membre de droit de son CD, le club peut le solliciter pour des aides sur les thèmes définis ci-dessus. Par exemple, dans le CD56 un club de Blackball a bénéficié d'une aide de 250 € pour l'organisation d'un tournoi régional (TR) en 2011 et 2012. En 2012 un club de carambole à également bénéficié d'une aide de 350 € pour le financement d'un stage de perfectionnement joueurs, Etc.

Pour que notre institution « BILLARD » fonctionne au mieux de l'intérêt de ses membres licenciés les clubs doivent respecter toutes les conditions prévues pour leur intégration en payant leurs cotisations aux CD, d'autant que celles-ci sont modestes et proportionnées aux nombres des leurs licenciés.

Ex de la grille des cotisations 2012/13 :

- Jusqu'à 10 licenciés inclus: 30 €
- De 11 à 20 licenciés inclus: 50 €
- De 21 à 30 licenciés inclus: 60 €
- + de 30 licenciés: 70 €

Le président de la ligue,
Alain Le Garrec